

**PROTOCOLE D'ACCORD PREELECTORAL
EN VUE DES ELECTIONS DES MEMBRES DES COMITES D'ETABLISSEMENT
ET DES DELEGUES DU PERSONNEL**

AU SEIN DE L'UES CAP GEMINI

ANNEE 2005

La Direction et les Délégués Syndicaux de l'UES CAP GEMINI ont arrêté le présent protocole, en vue des élections pour le renouvellement des membres des Comités d'Etablissement et des délégués du personnel de l'UES.

Les élections des membres des Comités d'établissement et celles des Délégués du Personnel seront concomitantes.

DATE DES ELECTIONS :

La date du 1^{er} tour est fixée au **jeudi 22 septembre 2005**

En cas de carence ou si le quorum n'est pas atteint (50 % des électeurs n'auraient pas valablement voté) au 1^{er} tour, il y aura lieu de procéder à un second tour avec des candidatures libres, fixé au **jeudi 13 octobre 2005**.

ARTICLE 1 - PERIMETRES DES COMITES D'ETABLISSEMENT ET DES DELEGATIONS DU PERSONNEL

Le périmètre des comités d'Etablissement est défini en annexe 1, et celui des délégations du personnel en annexe 2.

ARTICLE 2 - COLLEGES ELECTORAUX

Les parties constatant les effectifs au 31 mars 2005, déterminent le nombre de titulaires et de suppléants à élire selon les tableaux en annexe 1 et 2.

Toutefois, il est convenu entre les parties que les effectifs seront actualisés à la date du 30 juin 2005 modifiant ainsi les annexes 1, 2, 4 et 5.

Les parties conviennent d'instituer un collège unique.



ARTICLE 3 - ELECTORAT - ELIGIBILITE

Les conditions d'électorat et d'éligibilité sont identiques aux élections des CE ou des DP et s'apprécient à la date du premier tour de scrutin.

Sont électeurs, les salariés :

- de l'entité (ou des entités) correspondant au périmètre défini,
- âgés de plus de 16 ans,
- travaillant depuis plus de 3 mois dans une des sociétés de l'UES Capgemini,

à l'exception des Présidents, des Directeurs Généraux, Directeurs de géographies, Directeurs de Division, Directeurs de Département, Directeurs des Ressources Humaines, Directeurs Administratifs et Financiers, Directeurs et Chefs d'Agence.

Sont éligibles les électeurs :

- âgés de plus de 18 ans,
- justifiant de **6 mois** d'ancienneté révolue dans une des sociétés de l'UES Capgemini.

ARTICLE 4 - LISTES ELECTORALES

Les listes électorales seront distinctes pour l'élection des membres des CE et pour celles des DP.

Les listes électorales seront distinctes pour chacun des périmètres définis.
Elles seront établies par chaque société et/ ou entité composant le périmètre.

Elles comporteront les informations suivantes : identification de l'entité et/ou société, nom, prénom, qualification (coefficient Syntec), date de naissance et date d'entrée dans l'entreprise.

En cas de second tour, ces listes ne seront pas modifiées.

Les listes d'un périmètre seront disponibles pour la consultation sur tous les sites de ce périmètre à compter du **lundi 22 août 2005**.

Si le périmètre comporte plusieurs entités et/ou sociétés, la totalité des listes des différentes entités et/ou sociétés entrant dans le périmètre sera consultable sur tous les sites concernés.

ARTICLE 5 - CANDIDATURES

Les listes de candidats doivent être établies séparément pour les titulaires et les suppléants
Chaque liste ne peut comporter plus de noms que de sièges à pourvoir.

Les listes incomplètes sont admises.

Seules les cinq organisations syndicales représentatives au niveau de l'UES Capgemini sont habilitées à présenter des listes de candidats pour le 1^{er} tour.



Chacune des listes comportera :

L'intitulé et le sigle de l'organisation syndicale,
Le périmètre de l'élection,
L'intitulé de l'élection,
La date du scrutin,
Le nom et prénom des candidats (précédés de Monsieur ou Madame ou Mademoiselle).

Un seul représentant par organisation syndicale, dûment mandaté par son syndicat ou sa fédération, déposera ses listes pour l'ensemble des périmètres électoraux (format papier et électronique PDF) auprès du secrétariat de la DRH Capgemini France, au plus tard le **lundi 29 août 2005**, à 15 heures.
Ces listes devront impérativement comporter les adresses e.mail de chaque candidat afin que la direction leur envoie un mail de confirmation.

Par défaut, les listes communiquées au 1^{er} tour seront reconduites tacitement.

Le coordinateur des élections de chaque périmètre fera procéder le **mercredi 31 août 2005** à l'affichage des listes de candidats sur tous les sites du périmètre.

ARTICLE 6 - BUREAUX DE VOTE

Constitution

Un coordinateur est désigné dans chacun des périmètres. Il a la responsabilité de procéder dans son périmètre, à la constitution du ou des bureaux de vote.

Ils seront organisés séparément pour les élections des comités d'établissement et les élections des délégués du personnel.

Chaque bureau de vote présidera simultanément aux opérations pour l'élection des titulaires et celle des suppléants en utilisant deux dispositifs de vote pour chaque élection.

Chaque bureau de vote sera constitué de 3 électeurs.

Aucun des 3 membres ne pourra être candidat aux élections.

Le président du bureau de vote sera le plus âgé des 3 électeurs.

Les représentants des listes en présence, ainsi qu'un représentant de la Direction assisteront au vote en qualité d'observateurs. Ils auront la possibilité de faire inscrire au procès-verbal la mention des incidents éventuels.

La liste de ces représentants sera communiquée par chaque organisation syndicale aux coordinateurs une semaine avant le vote. Les frais de déplacements des représentants des organisations syndicales seront remboursés selon les barèmes en vigueur.

Aucun membre du bureau de vote ne subira de réduction de salaire pour le temps passé à exercer ces fonctions.

Missions principales du bureau de vote :

- l'ouverture du scrutin,
- la fermeture du scrutin,
- le dépouillement,
- l'attribution des sièges,
- la désignation des élus,

Handwritten signatures and initials in black ink, including a large 'A', a stylized 'H', and other illegible marks.

et

- veiller à la régularité des opérations électorales,
- établir et signer le procès-verbal,
- assurer la police de la salle de vote.

ARTICLE 7 - RESULTATS ET ATTRIBUTION DES SIEGES

Pour chacune des élections pour le 1^{er} tour, les résultats du vote ne seront pris en compte que si le quorum est atteint, c'est-à-dire si le nombre de suffrages valablement exprimés est au moins égal à la moitié des électeurs inscrits.

Toutefois le dépouillement des votes relatifs aux comités d'établissement, aura lieu dès le premier tour et un procès verbal sera dressé et publié.

C'est en se basant sur le nombre de suffrages valablement exprimés que s'effectue la répartition des sièges, suivant le principe de représentation proportionnelle à la plus forte moyenne tel qu'il est défini à l'article 9 de la loi du 16 avril 1946.

ARTICLE 8 - PROCES-VERBAL

Chaque bureau de vote établira un procès-verbal. Y seront mentionnés tous les incidents survenus en cours de scrutin.

Le procès verbal est adressé à l'Inspecteur du Travail du siège social des sociétés.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau de vote.

Un exemplaire est remis à chaque représentant des listes en présence, ainsi qu'au représentant de la Direction.

Un exemplaire est affiché le 1^{er} jour ouvré suivant les élections dans les locaux des entités et/ou sociétés entrant dans chacun des périmètres.

ARTICLE 9 - SECOND TOUR

Si le quorum n'est pas atteint ou si le premier tour n'a pas permis de pourvoir tous les sièges, un second tour se déroulera le **jeudi 13 octobre 2005**.

Les modalités de vote seront identiques à celles du premier tour. Toutefois, les listes "indépendants" ou des candidatures individuelles non présentées par un syndicat représentatif sont autorisées.

Le dépôt des candidatures pour chaque élection aura lieu au plus tard le **lundi 26 septembre 2005** à 15 heures auprès du secrétariat de la DRH CG France selon les mêmes modalités qu'au 1^{er} tour.

ARTICLE 10 - CAMPAGNE ELECTORALE

Les organisations syndicales assureront leur propagande électorale dans le cadre des dispositions légales relatives à l'exercice du droit syndical.

Les organisations syndicales s'engagent à ne plus diffuser de tracts de nature électorale à compter de la veille du scrutin 18 H.

Chaque liste de candidats aura la possibilité de communiquer une profession de foi.

Chaque profession de foi (1 fichier au format PDF), accompagnée d'une sortie papier du document, feuille format A3 imprimé recto verso, en noir et blanc, (envoyée par la direction pliée en deux) sera remise au secrétariat de la DRH CG FRANCE selon les mêmes modalités que le dépôt des listes de candidats et à la même date soit : au plus tard le **lundi 29 août 2005** à 15 heures.

L'envoi aux électeurs aura lieu entre le **lundi 12 et le mardi 13 septembre 2005**.

Pour le second tour, il sera procédé également à un envoi de propagande électorale. Les professions de foi seront remises au secrétariat de la DRH CG FRANCE selon les mêmes modalités qu'au 1^{er} tour au plus tard le **lundi 26 septembre 2005** à 15 heures.

L'envoi aux électeurs aura lieu entre le **jeudi 6 et le vendredi 7 octobre 2005**.

L'envoi aux électeurs de la propagande électorale et du matériel de vote sera confié à un routeur.

TRACT EXCEPTIONNEL

Chaque organisation syndicale représentative au niveau de l'UES aura la faculté de remettre au secrétariat de la DRH Capgemini France et selon les mêmes modalités que le dépôt des professions de foi, un tract exceptionnel au plus tard le **vendredi 17 juin 2005 à 17 H**.
Ce tract sera de même format que les professions de foi.

ARTICLE 11 - CALENDRIER DES ELECTIONS

Le calendrier établi figure en annexe 3.

ARTICLE 12 - PUBLICITE DES RESULTATS

Chaque membre du personnel recevra, dans les quinze jours suivant le dépouillement du vote, la liste des élus correspondant au périmètre auquel il est affecté, ainsi qu'une synthèse des résultats du scrutin dans l'UES.

ARTICLE 13 -ANNEXES AU PROTOCOLE PREELECTORAL

Les annexes numérotées de 1 à 5 du présent protocole sont indissociables de ce dernier.



ARTICLE 14 - PUBLICITE DU PROTOCOLE ET DE SES ANNEXES

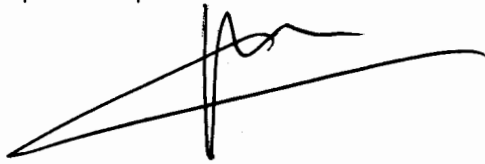
- un exemplaire sera remis à chaque Inspection du Travail du Siège de chacune des sociétés,
- un exemplaire sera remis à chaque signataire et à chaque section syndicale,
- un exemplaire sera affiché dans les locaux des sociétés.

Fait à Paris La Défense, le 26 avril 2005
En 12 exemplaires

Pour l'Entreprise

Monsieur Serge KAMPF

Président du Conseil d'Administration de Capgemini SA et de CGS
représenté par Jean-Michel RALE,



Pour le syndicat SICSTI (CFTC)

Nom : Gerard J. Choum



**Pour la Fédération nationale
des personnels CGT**

Nom :

Pour le syndicat SNEPSSI (CFE - CGC)

Nom : J C LANGOLF



**Pour la Fédération des employés
et Cadres - CGT FO**

Nom :

Pour la Fédération des Services - CFDT

Nom : BOLORE Frederic



ANNEXE 1

EFFECTIF AU 31 MARS 2005

PERIMETRES C.E.	TOTAL	SIEGES A POURVOIR		TOTAL GENERAL
		TITULAIRES	SUPPLEANTS	
S.T. REGIONS	2325	9	9	18
S.T. TECHNOLOGY / RETEC / SINFOR AUTOMATION	2115	9	9	18
S.T. AS	1533	8	8	16
S.T. IS / CHRYSEIS	2520	9	9	18
S.T. SERVICES	92	4	4	8
Capgemini France	166	5	5	10
CG Telecom	1478	8	8	16
CG EST	1132	8	8	16
CG INDUS.ET TRANS.	1291	8	8	16
CG OUEST	1003	8	8	16
CG OUTSOURCING	2058	9	9	18
CG SUD	1393	8	8	16
CG CONSULTING	753	7	7	14
CG FIN. ET SERVICES	1002	8	8	16
CG SERVICE - CG UNIVERSITE CG GOUVIEUX - IMMOB. LES FONTAINES	157	5	5	10
TOTAL GENERAL	19018			226

ANNEXE 2
EFFECTIF AU 31 MARS 2005

PERIMETRES	ETABLISSEMENTS D.P.	TOTAL	SIEGES A POURVOIR		TOTAL GENERAL
			TITULAIRES	SUPPLEANTS	
S.T. REGIONS	EST	297	7	7	14
	MEDITERRANEE	324	7	7	14
	NORD	353	7	7	14
	RHONE ALPES	386	7	7	14
	SUD OUEST	655	8	8	16
	OUEST	310	7	7	14
SS TOTAL		2325			86
S.T. TECHNOLOGY / RETEC / SINFOR AUTOMATION	TLSE / BORDEAUX / PAU	1040	10	10	20
	IDF / VERNON	773	9	9	18
	RENNES / BREST	69	2	2	4
	CARRY / NICE / SOPHIA / AIX / LYON	233	6	6	12
SS TOTAL		2115			54
S.T. AS		1533	12	12	24
S.T. IS / CHRYSEIS		2520	16	16	32
S.T. SERVICES		92	3	3	6
Capgemini France		166	5	5	10
CG Telecom		1478	11	11	22
CG EST		1132	10	10	20
CG INDUS.ET TRANS.	NORD	321	7	7	32
	IDF	970	9	9	
SS TOTAL		1291			
CG OUEST		1003	10	10	20
CG OUTSOURCING	OS	1789	13	13	40
	ELECTRIC*	269	7	7	
SS TOTAL		2058			
CG SUD	SUD OUEST	955	9	9	32
	MEDITERRANEE	438	7	7	
S TOTAL		1393			
CG CONSULTING		753	9	9	18
CG FIN. ET SERVICES		1002	10	10	20
CG SERVICE - CG UNIVERSITE CG GOUVIEUX - IMMOB. LES FONTAINES		157	5	5	10
TOTAL GENERAL		19018			426

ANNEXE 3

UES CAP GEMINI

CALENDRIER DES ELECTIONS (Jours Ouvrés)

MEMBRES DES COMITES D'ETABLISSEMENT ET DELEGUES DU PERSONNEL

- Mardi 26 avril : Signature du protocole préélectoral
- Vendredi 29 avril : Affichage du protocole sur les panneaux Direction et Web social
- Vendredi 17 juin : Réception du tract exceptionnel
- Vendredi 24 juin : Expédition du tract exceptionnel
- Lundi 18 juillet : Envoi aux parties signataires de la mise à jour des annexes constatant les effectifs au 30 juin 2005
- Lundi 22 août : Mise à disposition des listes électorales auprès des DRH des unités + affichage sur intranet
- Lundi 29 août : Réception de la liste des candidats
Réception de la propagande électorale relative au 1^{er} tour
- Mercredi 31 août : Affichage des listes de candidats
- 12 et 13 septembre : Expédition de la propagande électorale relative au 1^{er} tour et envoi du matériel de vote
- Jeudi 22 septembre** : **1er tour des élections** et relève de la boîte postale
- Vendredi 23 septembre : Affichage des résultats du 1^{er} tour
- Mardi 27 septembre : Relève de la boîte postale ou clôture

si quorum non atteint :

- Lundi 26 septembre : Réception des listes de candidats pour le second tour
Réception de la propagande électorale relative au second tour
- Mercredi 28 septembre : Affichage des listes de candidats pour le second tour
- Du 6 au 7 octobre : Envoi aux électeurs de la propagande électorale et du matériel de vote par correspondance
- Jeudi 13 octobre** : **2nd tour des élections** et relève de la boîte postale
- Lundi 17 octobre : Relève de la boîte postale et clôture



ANNEXE 4

ELECTION DES MEMBRES DES COMITES D'ETABLISSEMENT

PERIMETRES	EFF. AU 31/03/05	REPRESENTANTS A ELIRE		COORDINATEURS	BUREAUX DE VOTE ET HORAIRES D'OUVERTURE
		TIT.	SUP.		
S.T. AS	1533	8	8	Florence RAVEL	112, Bureaux de la Colline 92513 SAINT-CLOUD cedex OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
S.T. IS CHRYSEIS Micro	2520	9	9	Corinne DUPIN	6-8, rue Duret 75016 PARIS OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
S.T. REGIONS	2325	9	9	Pascal AUDRAN Marie-Claude SASS	119 Bd. Stalingrad 69100 VILLEURBANNE OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
S.T. TECHNOLOGY SINFOR AUTO. RETEC	2115	9	9	Gaël COENEN Pierre JAUZE	Imm. Arc en Ciel 1 Chemin de la Crabe – BP 3059 31025 TOULOUSE Cedex OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
S.T. SERVICES	92	4	4	Martine RACINE	6-8, rue Duret 75016 PARIS OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
Capgemini France	166	5	5	Laurence BARBUT	Coeur Défense 110, esplanade du Général de Gaulle 92931 PARIS LA DEFENSE OUVERTURE : 9 h 30– 17 h
CG Telecom	1478	8	8	Christian ALESSIO	Tour Europlaza 20, avenue André Prothin 92927 PARIS LA DEFENSE OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h
CG Est	1132	8	8	Philippe BRACONNIER	Parc Technologique de Lyon 523, cours du 3 ^{ème} millénaire 69791 SAINT PRIEST OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h
CG Inds. Et Trans.	1291	8	8	Jean Michel ESTRADÉ	Coeur Défense 110, esplanade du Général de Gaulle 92931 PARIS LA DEFENSE OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h
CG Ouest	1003	8	8	Joelle DEVAY	25 bis, rue Paul Bellamy 44015 NANTES OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h
CG Outsourcing	2058	9	9	Brigitte BOURSIER	Tour Anjou 33, quai de Dion Bouton 92931 PARIS LA DEFENSE OUVERTURE : 9 h 30– 17 h
CG Sud	1393	8	8	Lydia MARKARIAN	8, rue Paul Mesplé 31636 TOULOUSE OUVERTURE : 9 h 30– 17 h
CG Consulting	753	7	7	Jean Claude COCHET	Coeur Défense 110, esplanade du Général de Gaulle 92931 PARIS LA DEFENSE OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h
CG Fin. Et Services	1002	8	8	Claire DEPANIAN	Coeur Défense 110, esplanade du Général de Gaulle 92931 PARIS LA DEFENSE OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h
CG Service / CG Université / CG Gouvieux/Immob. Les Fontaines	157	5	5	Estelle CHALIMBAUD	11, rue de Tilsitt 75017 PARIS OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h

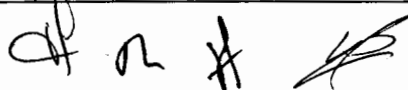
ACCORD PREELECTORAL

ANNEXE 5

ELECTION DES DELEGUES DU PERSONNEL

PERIMETRES	EFF. AU 31/03/05	REPRESENTANTS A ELIRE		COORDINATEURS	BUREAUX DE VOTE ET HORAIRES D'OUVERTURE
		TIT.	SUP.		
S.T. AS	1533	12	12	Florence RAVEL	112, Bureaux de la Colline 92513 SAINT-CLOUD cedex OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
S.T. IS CHRYSEIS Micro	2520	16	16	Corinne DUPIN	6-8, rue Duret 75016 PARIS OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
S.T. REGIONS EST	297	7	7	Pascal AUDRAN Marie-Claude SASS	333 av. de Colmar 67100 STRASBOURG OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
MEDITERRANEE	324	7	7		2 Chemin des Diligences : Villa ADRIANA 13620 CARRY LE ROUET OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
NORD	353	7	7		ZI de la Pilaterie – Rue de la Couture 59700 MARC EN BAROEUL OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
RHONE ALPES	386	7	7		119 Bd. Stalingrad 69100 VILLEURBANNE OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
OUEST	310	7	7		1 rue Charles Lindbergh – Imm. Le Concorde 44340 BOUGUENNAIS OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
SUD OUEST	655	8	8		Av. Escadrille Normandie Niemen – BP 117 31701 BLAGNAC OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
S.T. TECHNOLOGY SINFOR AUTO. RETEC				Gaël COENEN Pierre JAUZE	
TLSE/BDX/PAU	1040	10	10		Imm. Arc en Ciel 1 Chemin de la Crabe – BP 3059 31025 TOULOUSE Cedex OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
IDF / VERNON	773	9	9		112 Bureaux de la Colline 92 ST CLOUD OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
RENNES / BREST	69	2	2		29 av. des Peupliers 35517 CESSON SEVIGNE OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
CARRY / NICE / SOPHIA / AIX/ LYON	233	6	6		Mercure B – 3 ^{ème} étage 80, rue Charles Duchesne – Pôle d'activités d'Aix les Milles 13851 AIX LES MILLES Cedex 3 OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
S.T. SERVICES	92	3	3	Martine RACINE	6-8, rue Duret 75016 PARIS OUVERTURE : 9 H 30 – 17 H
Capgemini France	166	5	5	Laurence BARBUT	Coeur Défense 110, esplanade du Général de Gaulle 92931 PARIS LA DEFENSE OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h
CG Telecom	1478	11	11	Christian ALESSIO	Tour Europlaza 20, avenue André Prothin 92927 PARIS LA DEFENSE OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h

ACCORD PREELECTORAL



ANNEXE 5 (Suite)

ELECTION DES DELEGUES DU PERSONNEL

PERIMETRES	EFF. AU 31/03/05	REPRESENTANTS A ELIRE		COORDINATEURS	BUREAUX DE VOTE ET HORAIRES D'OUVERTURE
CG Est	1132	10	10	Philippe BRACONNIER	Parc Technologique de Lyon 523, cours du 3 ^{ème} millénaire 69791 SAINT PRIEST OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h
CG Inds. Et Trans. NORD	321	7	7	Sylvie LECOMTE	181-191 rue Delcenserie 59700 MARQ EN BAREUIL OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h
IDF	970	9	9	Jean Michel ESTRADÉ	Coeur Défense 110, esplanade du Général de Gaulle 92931 PARIS LA DEFENSE OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h
CG Ouest	1003	10	10	Joelle DEVAY	25 bis, rue Paul Bellamy 44015 NANTES OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h
CG Outsourcing OS	1789	13	13	Brigitte BOURSIER	Tour Anjou 33, quai de Dion Bouton 92931 PARIS LA DEFENSE OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h
ELECTRIC	269	7	7	Annaïck DUWAITTEZ	6, Place Robert Schumann 38000 GRENOBLE OUVERTURE : 9h30_ 17 h
CG Sud SUD OUEST	955	9	9	Lydia MARKARIAN	8, rue Paul Mesplé 31636 TOULOUSE OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h
MEDITERRANEE	438	7	7		90, chemin du Roy d'Espagne 13 275 MARSEILLE OUVERTURE : 9h30 17 h
CG Consulting	753	9	9	Jean Claude COCHET	Coeur Défense 110, esplanade du Général de Gaulle 92931 PARIS LA DEFENSE OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h
CG Fin. Et Services	1002	10	10	Claire DEPANIAN	Coeur Défense 110, esplanade du Général de Gaulle 92931 PARIS LA DEFENSE OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h
CG Service / CG Universite / CG Gouvieux/Immob. Les Fontaines	157	5	5	Estelle CHALIMBAUD	11, rue de Tilsitt 75017 PARIS OUVERTURE : 9 h 30 – 17 h

ACCORD PREELECTORAL